

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

## Pour quoi je vote ?

Pour élire mes représentants du personnel aux instances paritaires : Comité Technique, Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires

## Qui vote ?

- **Pour le Comité Technique**
  - Les fonctionnaires titulaires en position d'activité, en congé parental, en détachement, mis à disposition
  - Les stagiaires en position d'activité
  - Les agents contractuels de droit public et de droit privé
- **Pour les Commissions Administratives Paritaires**
  - Les fonctionnaires titulaires en position d'activité, en congé parental, en position de détachement, mis à disposition
  - Chaque fonctionnaire vote pour SA catégorie (A, B, C)
- **Pour les Commissions Consultatives Paritaires**
  - Les contractuels de droit public en activité, CDI, CDD de 6 mois ou reconduit depuis 6 mois au 6 Décembre
  - En congé rémunéré ou parental

## Comment voter ?

- **Le vote électronique**
  - Je me connecte au site internet avec les identifiants envoyés à mon domicile dès le 23 novembre 2018
  - Si je n'ai pas accès au matériel informatique, ma collectivité mettra à disposition un ordinateur



- **Le vote par correspondance**
  - Envoi du matériel de vote dès début novembre à ma collectivité

**△ Un seul vote est pris en compte !**

## Quand voter ?

Je peux **voter en ligne** du 29 novembre à 8h jusqu'au 6 décembre 2018 à 14h.

Je peux **voter par correspondance** dès réception du matériel de vote, jusqu'au 5 décembre 2018.  
Mon enveloppe T doit être envoyée **par voie postale** avant le 6 décembre 2018.